

Concept «Investir de manière responsable»

Sommaire

1.	Introduction	3
2.	Comment PUBLICA définit le développement durable	3
3.	Conditions cadres légales	4
3.1	Mandat légal	4
3.2	Base normative	5
4.	Investir de manière responsable selon PUBLICA	5
4.1	PUBLICA exerce ses droits d'actionnaire	6
4.1.1	Exercice des droits de vote	6
4.1.2	Mener un dialogue	6
4.2	Intégrer l'investissement responsable dans le portefeuille de titres	7
4.2.1	Critères négatifs	7
4.2.2	Analyse des risques stratégiques	7
4.2.3	Critères positifs	9
4.3	Investir de manière responsable dans les placements immobiliers directs	9
5.	PUBLICA se fixe des objectifs et en rend compte	10
6.	Partenaires externes	11
7.	Développements ultérieurs	12

1. Introduction

La [Commission Brundtland](#) a formulé une définition du développement durable reconnue au niveau mondial. Elle énonce qu'un développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Que signifie «développement durable» dans le contexte de la gestion de fortune de PUBLICA et quelles approches en matière de développement durable PUBLICA applique-t-elle à ses placements? Le présent document répond à ces questions en décrivant nos principes relatifs au thème du développement durable et montre les mesures concrètes prises par PUBLICA.

2. Comment PUBLICA définit le développement durable

PUBLICA utilise le terme «investir de manière responsable» à la place de «développement durable». Nous investissons de manière responsable en prenant en compte l'environnement, la société et la gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune de prévoyance de nos assurés. Nous pouvons ainsi améliorer le profil risque-rendement sur le long terme.

La principale tâche de PUBLICA consiste à protéger les personnes qu'elle assure en atténuant les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, compte tenu des conditions cadres légales et économiques. Ces conditions cadres sont diverses et regroupent notamment la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité LPP, le taux d'intérêt minimum et le taux de conversion, ainsi que les évolutions des marchés financiers.

Investir de manière responsable fait partie intégrante de l'obligation légale de diligence fiduciaire. Dans ce cadre, PUBLICA s'appuie sur la définition du développement durable de la Commission Brundtland orientée sur le long terme pour intégrer les critères ESG dans son processus de placement. L'abréviation ESG signifie Environment (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise). Cela veut dire que nous prenons en compte les thèmes écologiques et sociaux ainsi que les aspects liés à la gouvernance d'entreprise responsable dans l'activité de placement.

Que sont les critères ESG?

Le sigle anglais ESG signifie Environment (environnement), Social (société) et Governance (gouvernance d'entreprise). Le tableau ci-dessous donne quelques exemples de critères pour chaque dimension.



Environnement/environnement

Emissions de gaz à effet de serre

Biodiversité

Protection de l'environnement

Ressources

Energies renouvelables



Social/société

Conditions de travail

Droits humains

Pas de travail forcé

Interdiction du travail des enfants

Formation et santé



Gouvernance/gouvernance d'entreprise

Absence de corruption

Droits d'actionnaire

Respect des lois

Politiques de rémunération

Transparence et communication

3. Conditions cadres légales

Investir de manière responsable fait partie intégrante de notre obligation de diligence fiduciaire. En effet, la prise en compte des critères ESG exerce une influence sur le niveau de sécurité et de rendement de nos placements. Le renoncement intentionnel à un rendement conforme à celui réalisable sur le marché n'est pas autorisé par la loi.

PUBLICA exerce activement les droits de vote qui lui sont conférés par son statut de propriétaire auprès des entreprises suisses et de certaines sociétés établies à l'étranger, tout en cherchant le dialogue avec les entreprises suisses et étrangères. Ce faisant, nous allons au-delà des exigences légales.

La base normative constitue le fondement de la définition des critères ESG sur des sujets tels que la pollution de l'environnement, le respect des droits humains, les comportements de corruption. Objective, elle repose sur les lois suisses ainsi que sur les accords et traités internationaux.

3.1 Mandat légal

En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), les caisses de pensions ont pour mandat d'investir de manière responsable la fortune de leurs personnes assurées et bénéficiaires de rente, dans l'intérêt de celles-ci. Dans cette optique, elles doivent viser un rendement qui permette aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rente, par le biais des cotisations salariales et en complément à l'AVS, de maintenir de manière appropriée leur niveau de vie antérieur pendant la retraite ou en cas d'invalidité ou de décès. Et ce toujours en limitant les risques de manière adéquate. Elles doivent en outre garantir qu'elles sont toujours en mesure de verser les prestations promises aux échéances voulues.

La **LPP** et l'**ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2)** constituent le cadre légal de l'activité de placement de PUBLICA. L'art. 71 LPP résume ainsi l'administration fiduciaire de la fortune des caisses de pensions: «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la **sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques** et la couverture des besoins prévisibles de liquidités». Selon l'art. 71a LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'assumer les droits qui leur sont dévolus en tant que propriétaires et d'exercer leurs **droits de vote dans les entreprises suisses**. Elles doivent voter dans l'intérêt de leurs personnes assurées.

L'ordonnance précise comme suit l'obligation de diligence fiduciaire (art. 49 à 53 OPP 2):

- L'organe suprême de l'institution de prévoyance est responsable de la gestion des placements et garantit que la gestion de la fortune est pilotée de manière compréhensible en tenant compte des rendements et des risques.
- Un «rendement raisonnable» signifie que les institutions de prévoyance doivent viser un rendement correspondant aux **revenus réalisables sur le marché monétaire, financier et immobilier**.

Les aspects suivants sont en outre consignés dans le règlement de PUBLICA concernant les placements:

- Les décisions d'investissement tiennent également compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise responsable. Le **rendement escompté ajusté au risque** ne doit pas en être affecté.
- Le **droit de vote doit être exercé** en prenant en compte les intérêts à long terme des personnes assurées, tout en veillant à ce que la valeur entrepreneuriale de la société concernée soit augmentée à long terme.

3.2 Base normative

PUBLICA renonce à définir et appliquer des critères reposant sur des considérations politiques ou morales qui lui seraient propres. PUBLICA préfère s'appuyer sur la volonté du peuple suisse, qui peut être considérée comme reflétant également la volonté des 100 000 personnes assurées et bénéficiaires de rentes de PUBLICA en tant qu'électeurs. La volonté du peuple suisse s'exprime dans les résultats des votations fédérales sur les référendums obligatoires et facultatifs ainsi que sur les initiatives populaires. La volonté politique se manifeste également à travers les motions parlementaires transmises par les Chambres fédérales. Les critères applicables à l'activité de placement responsable de PUBLICA s'appuient donc, entre autres, sur la Constitution fédérale de la Confédération suisse et sur la législation qui en découle. Les conventions internationales ratifiées par la Suisse, qui reprennent les grandes lignes des dix principes du [Pacte mondial des Nations Unies](#), sont également déterminantes. La liste complète de toutes les bases juridiques importantes peut être consultée dans le document «Base normative» sur [le site web de la SVVK-ASIR](#).

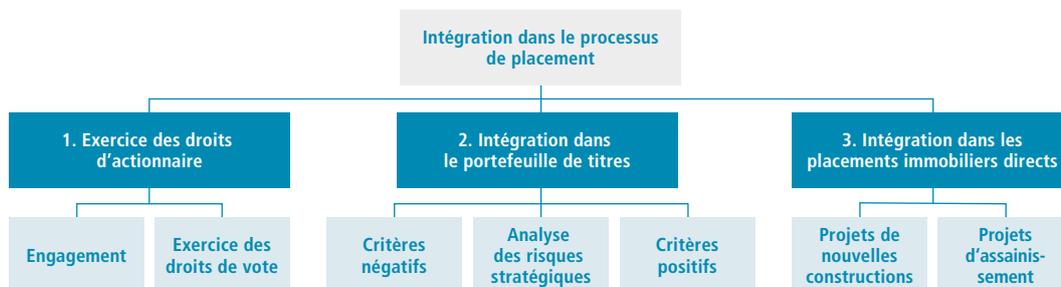
4. Investir de manière responsable selon PUBLICA

Afin de tenir compte des critères écologiques, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune de prévoyance, PUBLICA suit différentes approches pour investir de manière responsable en fonction des catégories d'actifs. Nous exerçons nos droits de vote, engageons le dialogue avec les entreprises, soumettons notre portefeuille à une sélection basée sur des critères positifs et négatifs, et intégrons les thématiques ESG directement dans l'analyse financière des titres et des placements immobiliers directs.

PUBLICA définit ses approches pour investir de manière responsable en s'appuyant sur son mandat légal. Les approches reposent ainsi sur les principes suivants:

1. Elles sont définies globalement afin de pouvoir prendre en compte, autant que possible, toutes les catégories d'actifs.
2. Elles sont intégrées et donc constitutives du processus de placement.
3. Elles reposent sur la base normative.
4. Elles sont transparentes et compréhensibles.

PUBLICA prend en compte les approches détaillées dans le graphique ci-dessous pour investir de manière responsable:



Représentation des approches de l'investissement responsable de PUBLICA

4.1 PUBLICA exerce ses droits d'actionnaire

PUBLICA assume la responsabilité qui lui incombe au titre de propriétaire à deux niveaux différents:

- D'une part, PUBLICA exerce ses **droits de vote** dans les sociétés cotées en Suisse et certaines entreprises cotées à l'étranger.
- D'autre part, PUBLICA recherche le **dialogue** avec certaines entreprises en Suisse ou à l'étranger («engagement»).

En exerçant activement ses droits d'actionnaire, PUBLICA peut identifier les menaces et donc réduire les risques financiers. Au travers du dialogue, nous cherchons notamment à inciter les entreprises à changer de comportement et à adopter des pratiques commerciales plus responsables. L'action de PUBLICA est ainsi généralement plus efficace que la simple vente d'un placement lorsque l'entreprise n'agit pas de manière suffisamment responsable selon PUBLICA.

4.1.1 Exercice des droits de vote

PUBLICA exerce activement ses droits de vote au sein des entreprises suisses. Pour les sociétés domiciliées à l'étranger, PUBLICA se concentre sur les 100 plus grandes entreprises du portefeuille et sur celles avec qui elle entretient le dialogue. Nous ne prêtons pas à d'autres investisseurs des actions pour lesquelles nous exerçons notre droit de vote (prêt de titres). Le vote de PUBLICA est guidé par les intérêts à long terme des personnes assurées et bénéficiaires de rente. L'important est que la valeur entrepreneuriale de la société concernée soit augmentée à long terme. PUBLICA fait connaître son comportement de vote en le publiant sur son [site web](#).

En collaboration avec Inrate, son conseiller externe en droit de vote, PUBLICA a élaboré une ligne directrice de vote, accessible au grand public, qui constitue la référence déterminante pour l'exercice des droits de vote en Suisse et à l'étranger. La ligne directrice de vote, qui se fonde sur les principes applicables à une gouvernance d'entreprise correcte dans le respect des bases légales et compte tenu du système de notation de la gouvernance développé par Inrate, est publiée sur le [site web d'Inrate](#).

4.1.2 Mener un dialogue

PUBLICA échange avec des entreprises suisses sur différentes thématiques ESG. Elle a donc chargé le conseiller en droit de vote pour les actions suisses de mener le dialogue avec les entreprises concernées sur les thèmes ESG, après consultation de PUBLICA, dans la mesure où ceux-ci revêtent une importance économique. Nous appelons cette démarche «engagement». De manière coordonnée et complémentaire, PUBLICA recherche le dialogue avec les entreprises en Suisse et à l'étranger qui enfreignent la base normative. À cette fin, PUBLICA effectue régulièrement un screening basé sur le comportement afin de repérer, dans l'univers des actions et emprunts d'entreprises, toute violation grave et systématique de la base normative. Au travers du dialogue, nous cherchons à infléchir le comportement jugé critique de l'entreprise concernée. En parallèle, PUBLICA exerce ses droits de vote auprès de ces entreprises, ce qui renforce les droits d'actionnaire dans la mesure où l'exercice des droits de vote constitue une possibilité supplémentaire de faire entendre les demandes de PUBLICA. Le dialogue est mené sur une période allant de deux à quatre ans. Lorsque le dialogue stagne et qu'une escalade s'impose, nous soutenons les lettres d'investisseurs collaboratives, les résolutions d'actionnaires ou votons contre certains membres du conseil d'administration. La cession de placements individuels est considérée comme une solution de dernier recours lorsque, malgré un dialogue continu, il n'y a aucune chance que le comportement d'une entreprise change de manière positive.

4.2 Intégrer l'investissement responsable dans le portefeuille de titres

PUBLICA vérifie régulièrement les placements à l'aide de **critères négatifs** et exclut les entreprises qui ne respectent pas la base normative. D'autre part, elle effectue chaque année une **analyse des risques stratégiques** et hiérarchise les risques ESG difficilement quantifiables en vue de leur analyse approfondie. En particulier, PUBLICA étudie les risques susceptibles d'avoir des répercussions financières importantes sur certaines entreprises ou branches. Par ailleurs, PUBLICA prend en compte des **critères positifs** sur la base desquels elle privilégiera certains placements ou surpondérera certaines entreprises.

4.2.1 Critères négatifs

PUBLICA n'investit pas dans les entreprises qui, de par leur comportement ou leurs produits, commettent des violations graves et systématiques de la base normative. Pour s'en assurer, elle effectue chaque semestre un screening qui identifie les entreprises dont les produits ou le comportement sont indésirables. PUBLICA s'attache à définir aussi précisément que possible ces «critères négatifs» et se conforme à la pratique d'autres investisseurs institutionnels comparables en Suisse comme à l'étranger. PUBLICA exclut de ses portefeuilles:

- les fabricants d'armes prohibées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires),
- les entreprises qui n'ont pas modifié leur comportement et auprès desquelles les tentatives de dialogue sont restées vaines,
- les entreprises qui produisent du charbon ou de l'électricité à partir de charbon, à l'exception des entreprises avec lesquelles PUBLICA mène un dialogue ou celles qui ont un plan crédible de sortie du charbon. Jusqu'à présent, nous avons renoncé à exclure d'autres entreprises en lien avec les énergies fossiles, préférant miser sur le dialogue pour inciter les entreprises concernées à s'engager dans des secteurs d'activité plus responsables.
- les pays figurant sur la liste des sanctions du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

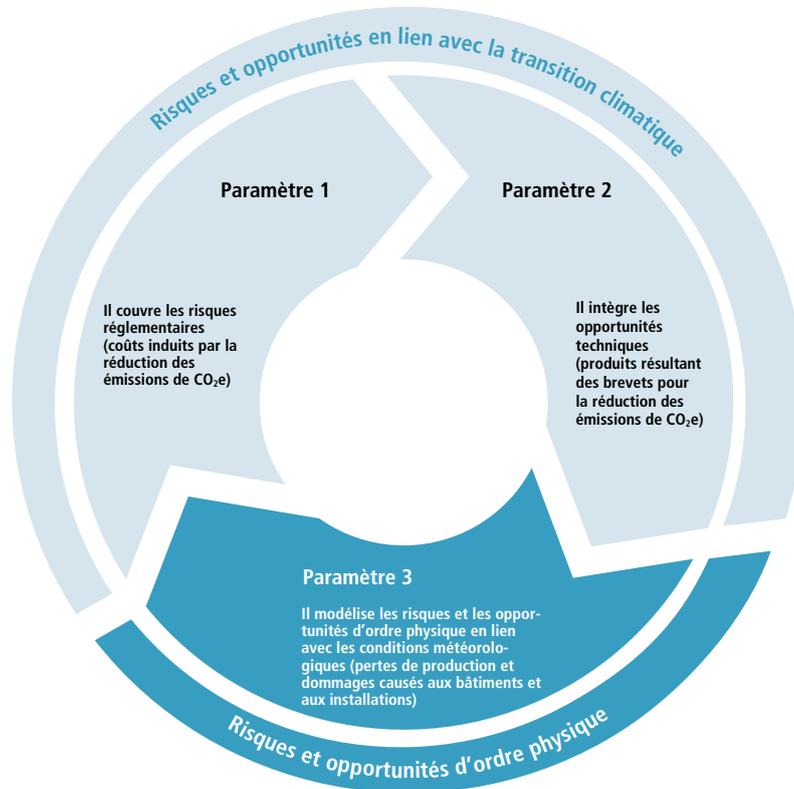
4.2.2 Analyse des risques stratégiques

PUBLICA entend pratiquer une gestion étendue des risques et réalise chaque année, à cette fin, une analyse stratégique des risques sur la base de critères relevant des domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise. PUBLICA souhaite ainsi hiérarchiser les risques difficilement quantifiables qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour la fortune gérée par PUBLICA, avant de procéder à une analyse approfondie. Des mesures de réduction des risques sont mises à l'étude sur la base des résultats de l'analyse réalisée, puis appliquées le cas échéant. Ces dernières années, PUBLICA a hiérarchisé et analysé en profondeur différents thèmes et mis en œuvre les mesures suivantes.

L'analyse des «stranded assets» (placements n'ayant plus de valeur) a conduit à l'exclusion d'entreprises produisant du charbon ou de l'électricité à partir de charbon (voir critères négatifs).

Suite à l'analyse de l'impact du changement climatique sur les placements, PUBLICA a défini et applique désormais un indice boursier climatiquement efficace sur mesure. Par ailleurs, l'intensité moyenne pondérée en CO₂e des emprunts d'entreprises est réduite par rapport à l'indice de référence. L'intensité moyenne pondérée en CO₂e est un indicateur de l'empreinte carbone d'un portefeuille qui mesure le nombre de tonnes de CO₂ ou de gaz à effet de serre similaires émis par les sociétés par rapport à leur chiffre d'affaires.

L'indice boursier climatiquement efficace de PUBLICA



PUBLICA utilise un indice boursier climatiquement efficace sur mesure, sous licence de MSCI, afin de gérer de manière systématique les risques et opportunités climatiques dans l'activité de placement. Ce faisant, PUBLICA tient compte de différents scénarios climatiques. L'indice repose sur trois paramètres :

- **Paramètre 1 :** les coûts attendus résultant d'une imposition des émissions de CO₂e (scope 1 à 3) sur une période de 30 ans sont comparés à la capitalisation boursière de l'entreprise concernée. Ce ratio est utilisé comme indicateur de risque pour les potentielles réglementations visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.
- **Paramètre 2 :** il se fonde sur une analyse innovante des brevets qui porte, à l'échelle mondiale, sur près de 100 millions de brevets déposés dans plus de 400 catégories, visant toutes à réduire les gaz à effet de serre. Une simulation des rendements potentiels sur une période de 30 ans est réalisée par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise concernée. De cette manière, les opportunités qui s'offrent aux entreprises innovantes et capables de s'adapter aux prescriptions réglementaires sont prises en compte.
- **Paramètre 3 :** le changement climatique provoque toujours plus de pertes d'exploitation et de dommages aux installations de production ainsi qu'aux immeubles de bureaux. Le paramètre 3 rend compte des coûts attendus qui en résultent. Les avantages liés au climat, comme l'amélioration des rendements agricoles en raison des températures plus douces, sont également pris en compte. Le calcul du paramètre 3 inclut tous les sites d'une même entreprise.

Ces trois paramètres permettent de sous-pondérer les investissements dans les entreprises ayant une exposition négative et, au contraire, de surpondérer ceux dans les entreprises parfaitement préparées aux risques climatiques ou disposant de technologies ou de modèles d'affaires propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité climatique est l'aboutissement de l'amélioration des trois paramètres décrits – pouvant respectivement aller jusqu'à 50 pour cent – pour l'ensemble du portefeuille d'actions, sans détérioration du profil risque-rendement attendu par rapport à l'indice boursier initial.

De plus amples informations sur l'indice boursier climatiquement efficace sont disponibles sur le [site web de PUBLICA](#).

L'analyse du conflit entre les États-Unis et la Chine a conduit PUBLICA à mettre en œuvre des indices ESG sur mesure pour les emprunts d'État de pays émergents. En collaboration avec FTSE Russell, l'univers des pays est défini et les critères ESG pour la pondération de ces pays dans l'indice sont mis en œuvre sur la base de certaines règles. Les pays qui entrent en ligne de compte pour les investissements sont sélectionnés sur la base de l'évaluation de [Freedom House](#) et du [V-Dem-Institut](#). Dans un deuxième temps, les pays sont sous-pondérés ou surpondérés dans l'univers qui en résulte sur la base de critères ESG. Les critères suivants sont alors pris en compte:

- environnement: énergie, climat, ressources (biodiversité comprise),
- société: inégalités, niveau d'emploi, capital humain et innovations, santé, bien-être social,
- gouvernance: corruption, efficacité et qualité des gouvernements, stabilité politique et absence de violence, état de droit, droit à la parole et obligation de rendre des comptes.

4.2.3 Critères positifs

En prenant en compte des critères positifs, PUBLICA cherche à réorienter les flux financiers vers des sociétés et placements responsables tout en conservant un profil risque-rendement identique. Cette stratégie est intégrée dans la construction de l'indice boursier climatiquement efficace par le biais de la surpondération des entreprises qui ont breveté des procédés et des produits visant à réduire les gaz à effet de serre, tels que les énergies renouvelables ou les technologies de stockage d'électricité. Au niveau des emprunts, nous investissons dans des obligations vertes («green bonds») si elles présentent les mêmes caractéristiques de risque/rendement que les obligations traditionnelles. Par ailleurs, au niveau des emprunts d'infrastructure privés, nous privilégions les investissements dans les énergies renouvelables (installations photovoltaïques) ou dans le domaine social (logements sociaux, centres de recherche médicale).

4.3 Investir de manière responsable dans les placements immobiliers directs

PUBLICA dispose d'un portefeuille immobilier suisse récent et de grande qualité. Sur tous les immeubles, les trois quarts ont été construits après l'an 2000. Dans le domaine des placements immobiliers directs, PUBLICA investit également de manière responsable. Il s'agit d'une part d'améliorer la qualité des biens immobiliers au niveau du profil risque-rendement et de garantir la meilleure rentabilité possible des biens, et d'autre part, d'adopter une approche globale et tournée vers l'avenir de la catégorie d'actifs Immobilier en tant que partie intégrante de la gestion des risques qui prend en compte les critères économiques, environnementaux et sociaux. L'accent est mis sur le développement économique et écologique durable tant des projets que des placements immobiliers déjà existants. PUBLICA a par exemple défini une ambitieuse trajectoire de réduction des émissions de CO₂e (scope 1). Dans cette optique, les systèmes de chauffage à énergie fossile (p. ex. pétrole brut) doivent être remplacés par des sources d'énergie alternatives telles que le chauffage urbain ou les pompes à chaleur, par exemple. Dès que c'est judicieux du point de vue économique et réalisable sur le plan technique, PUBLICA met en œuvre d'autres mesures, notamment l'isolation de l'enveloppe des bâtiments ou l'optimisation de l'exploitation. PUBLICA encourage également l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (p. ex. photovoltaïque) ainsi que le recours aux végétaux indigènes et sensibilise les locataires à la préservation des ressources naturelles.

5. PUBLICA se fixe des objectifs et en rend compte

PUBLICA entend s'améliorer en permanence en matière d'investissement responsable et s'est fixé dans un premier temps des objectifs climatiques. L'intention est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. Nous mesurons régulièrement les progrès accomplis et en rendons compte.

L'ONU a défini 17 objectifs de développement durable. Ils constituent un plan pour réaliser une société durable à l'échelle mondiale et une norme globale à laquelle les États et les entreprises peuvent se conformer. Les objectifs de développement durable de l'ONU et leurs 169 sous-objectifs ne sont pas tous pertinents pour le portefeuille de PUBLICA. C'est pourquoi PUBLICA a priorisé quatre des 17 objectifs:

- Objectif 7: Énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif 8: Travail décent et croissance économique
- Objectif 16: Paix, justice et institutions efficaces

Dans la mesure du possible, PUBLICA recense régulièrement les contributions des placements de son portefeuille à ces quatre objectifs de développement durable de l'ONU et en rend compte. L'approche de mesure est développée en permanence.

Dans un premier temps, PUBLICA a fixé des objectifs dans le domaine «Climat». Nous entendons atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. La neutralité carbone signifie que toutes les émissions de gaz à effet de serre induites par l'activité humaine sont retirées de l'atmosphère par des mesures de réduction. Les objectifs fixés pour les actions, les emprunts d'entreprises et l'immobilier suisse permettent de gérer les risques financiers dus au changement climatique. La trajectoire de réduction pour l'immobilier suisse contribue en outre à réduire les émissions de CO₂e en Suisse.

Objectifs par catégories d'actifs

	Objectif	Part dans le porte-État feuille global ¹	
Portefeuille global	Neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard	100%	Mise en œuvre en cours
Actions Suisse	1. Réduction des risques de transition de 30% par rapport à l'indice de référence 2. Augmentation des opportunités de transition de 30% par rapport à l'indice de référence 3. Réduction des risques physiques de 30% par rapport à l'indice de référence	6%	Atteint
Actions de pays industrialisés et de pays émergents	1. Réduction des risques de transition de 50% par rapport à l'indice de référence 2. Augmentation des opportunités de transition de 50% par rapport à l'indice de référence 3. Réduction des risques physiques de 50% par rapport à l'indice de référence	26%	Atteint
Emprunts d'entreprises États-Unis et Europe	Réduction de l'intensité carbone d'au moins 40% par rapport à l'indice de référence	5%	Atteint
Immobilier Suisse	Réduction des émissions de CO ₂ e (scope 1) à 5,6 kg CO ₂ e/m ² SRE d'ici 2030 et à 4,2 kg CO ₂ e/m ² SRE d'ici 2035.	9%	Mise en œuvre d'ici 2030 ou 2035

¹ Conformément à la stratégie de placement 2022 des caisses de prévoyance ouvertes.

PUBLICA mesure régulièrement l'atteinte des objectifs climatiques et en rend compte. Les rapports sont établis chaque année et s'appuient en grande partie sur la norme de reporting ESG de l'ASIP et sur les Swiss Climate Scores. Ils sont soumis à une révision annuelle et développés le cas échéant. Les rapports actuels sont disponibles sur le [site web de PUBLICA](#). Le rapport d'engagement de la SVVK-ASIR est disponible sur son propre [site web](#).

6. Partenaires externes

PUBLICA travaille avec des spécialistes externes pour mettre en œuvre les différentes approches pour investir de manière responsable.

[Inrate \(exercice des droits de vote et engagement en Suisse\)](#)

Agence de notation dans le domaine du développement durable, [Inrate](#) appuie PUBLICA dans l'exercice de ses droits de vote dans les entreprises domiciliées en Suisse. Inrate utilise pour cela une ligne directrice de vote à l'élaboration de laquelle PUBLICA a contribué et qui est régulièrement contrôlée et adaptée si nécessaire. Inrate échange régulièrement, au nom de PUBLICA, avec les entreprises suisses sur différentes thématiques ESG.

[Minerva Analytics \(exercice des droits de vote à l'étranger\)](#)

[Minerva Analytics](#) est une société de conseil en vote dont le siège est situé en Angleterre.

Minerva appuie PUBLICA dans l'exercice de ses droits de vote pour les entreprises domiciliées à l'étranger. En l'occurrence, la ligne directrice de vote élaborée avec Inrate s'applique.

[Association suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR \(critères négatifs et engagement en Suisse et à l'étranger\)](#)

L'[Association suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR](#), s'est donné pour but de soutenir ses membres dans la mise en œuvre de leurs approches en matière de développement durable. Fondée en décembre 2015 par PUBLICA et six autres grands investisseurs, l'association en compte aujourd'hui d'autres. La SVVK-ASIR apporte son concours à PUBLICA pour le screening basé tant sur le comportement que sur les produits et conduit, pour PUBLICA, le dialogue avec les entreprises globalisées.

[Urgewald \(critères négatifs du charbon\)](#)

[Urgewald](#) est une association allemande à but non lucratif qui s'engage pour la protection de l'environnement et des droits de l'homme. PUBLICA utilise la «[Global Coal Exit List](#)» d'Urgewald pour identifier et exclure les entreprises qui sont impliquées dans le charbon.

[MSCI \(indice boursier climatiquement efficace\)](#)

[MSCI](#) est un prestataire de services financiers américain qui compte parmi les principaux fournisseurs d'indices et de données ESG. PUBLICA a développé l'indice boursier climatiquement efficace, sous licence de MSCI, avec la collaboration de ce prestataire. PUBLICA utilise également les données climatiques de MSCI pour le rapport annuel.

[FTSE Russell \(indices ESG pour les emprunts d'État de pays émergents\)](#)

[FTSE Russell](#) est une filiale du London Stock Exchange Group et un fournisseur leader d'indices et de solutions de données ESG. En collaboration avec FTSE Russell, PUBLICA a développé les indices ESG sur mesure pour les emprunts d'État de pays émergents.

[Amstein + Walthert \(monitoring énergétique de l'immobilier en Suisse\)](#)

[Amstein + Walthert](#) est une entreprise suisse d'ingénierie active dans le domaine de la technique du bâtiment. Amstein + Walthert soutient PUBLICA pour le monitoring énergétique de l'immobilier en Suisse.

[Net Purpose \(mesure des contributions aux objectifs de développement durable de l'ONU\)](#)

[Net Purpose](#) est une entreprise basée en Angleterre, spécialisée dans la collecte et l'agrégation de données sur les résultats sociaux et environnementaux des entreprises. Elle s'assure que les données sur la durabilité des entreprises peuvent être attribuées aux objectifs de développement durable pertinents de l'ONU. PUBLICA utilise les données pour mesurer les contributions liées aux objectifs de développement durable prioritaires de l'ONU.

[Affiliations](#)

PUBLICA est membre de [l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance \(ASIP\)](#), des [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#), de [l'Institutional Investors Group on Climate Change \(IIGCC\)](#), de [Climate Action 100+](#) et de l'Initiative [Exemplarité Energie et Climat](#) de la Confédération. De plus PUBLICA participe au [REIDA CO₂-Report & Benchmark](#). Ces affiliations donnent accès aux compétences d'experts et renforcent les échanges avec les autres investisseurs institutionnels.

7. Développements ultérieurs

Le concept «Investir de manière responsable» de PUBLICA et sa mise en œuvre ne cessent d'évoluer. Les expériences et enseignements tirés doivent permettre à PUBLICA de parfaire ses avancées dans toutes les approches pour investir de manière responsable. La transparence, de même que la standardisation des données, des processus et des méthodes d'analyse doivent toujours être privilégiées afin de mieux évaluer les thématiques ESG et les intégrer dans la mise en œuvre de la stratégie de placement.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. +41 58 485 21 11
Fax +41 58 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch